Aix Marseille Université

Pour le Président,

Direction de la commande publique
Pôle des marchés publics

A l'attention des candidats,

Objet : AOO n° 89-2026 - Mission de contrôle technique relative à des opérations de rénovations lourdes de bâtiments universitaires sur les campus de Saint-Charles et Saint-Jérôme à Marseille – lot 1 et 2
Renseignements complémentaires n°2
Envoi via PLACE
N/Réf. : AF/DM/SS/ABI/KL – 2026 - 655
Dossier suivi par : Anastasia Binet
anastasia.binet@univ-amu.fr
Pièce jointe : CCP modifié

Marseille, le 14/10/2026

Conformément à l'article 3 du règlement de la consultation, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses aux questions des sociétés :

Questions (Q) :	Réponses (R) :
Sur le CCP	
-Q1 : Le marché prévoit un déroulement des travaux en site occupé selon le principe d'une opération « tiroir », avec un phasage par zones/tranches entraînant plusieurs réceptions partielles (le RC mentionnant notamment, pour le Lot 1, 6 réceptions partielles prévues). Afin de dimensionner précisément notre offre technique et financière (organisation de l'équipe, nombre de visites et d'OPR à anticiper), nous souhaiterions obtenir, pour chacun des deux lots, le détail suivant : •Pour le Lot 1 (Campus Saint-Charles) : quel est le nombre de réceptions estimées pour chaque bâtiment concerné par l'opération (bâtiments 5, 6, 11 et 12) ? •Pour le Lot 2 (Campus Saint-Jérôme) : quel est le nombre de réceptions estimées pour chacun des bâtiments concernés (bâtiment TPR, bibliothèque universitaire, bâtiment Fresnel) ? •Pourriez-vous préciser, pour chaque bâtiment, le nombre prévisionnel de réceptions partielles (ou phases de réception) envisagées à ce stade de la programmation ?	**-R1 : Pour le lot 1**, je vous confirme que les 6 réceptions partielles prévues dans le RC s'appliquent à l'ensemble de l'opération et non à un bâtiment en particulier. Une réception partielle peut couvrir une partie de bâtiment, un bâtiment entier ou plusieurs bâtiments simultanément. L'organisation détaillée du chantier, incluant l'organisation des réceptions, sera définie lors des études de maîtrise d'œuvre (MOE). A noter que le bâtiment 11 sera démoli et ne fera pas l'objet d'un rapport spécifique. **Pour le lot 2** : il est prévu : - 2 Réceptions partielles pour le bâtiment Fresnel, avec un seul RFCT et aucun RVRAT, le bâtiment n'étant pas ERP - Une seule réception pour le bâtiment BU, avec un RFCT et un RVRAT - 14 réceptions partielles pour le bâtiment TPR, incluant 4 RVRAT (pour les sections TP-A, TP-B, TP-C et TP-Dles ailes sont Code du Travail et ne nécessitent pas de RVRAT).
-Q2 : L'article 14 page 38 du CCP parle de seuil maximum de 50 00 € HT sur la durée totale du marché. Le marché n'étant pas un accord-cadre, il doit s'agir d'une coquille.	- **R2** : Je vous confirme que la mention dans l'article 14 du CCP « RESILIATION » d'un cas de résiliation en cas d'atteinte du seuil maximum de 50 000 € HT est une erreur. **Le marché étant un marché à prix forfaitaire**, ce cas de résiliation ne peut s'appliquer. Le CCP a été modifié en ce sens.
-Q3 : Bonjour le cadre MT lot 2 précise 6 réceptions partielles alors que le CCP lot 2 précise au paragraphe mission 4 que l'opération comportera 14 réceptions. Quel est le bon nombre de réceptions partielles à chiffrer pour le lot 2 ?	- R3 : voir réponse R1.
-Q4 : Bonjour La DPGF du lot 2 indique un montant des travaux de 146M€ alors que le CCP lot 2 précise 69M€. Pourquoi cette différence dans le montant des travaux ?	-R4 : le montant de 146M€ est un montant global prenant en compte la maintenance et le GER (MGP), il faut donc bien prendre en compte les 69M€ du CCP.

La date et heure limites de réception des plis restent inchangées, soit le 21/10/2026 16:30:00 au plus tard.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jardin du Pharo
58 boulevard Charles Livon
13284 Marseille cedex 07 - France

T +33 (0)4 91 39 65 01
F +33 (0)4 91 52 91 03

W www.univ-amu.fr